

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-244 HABITAT

Approbation d'un projet d'avenant financier 2017 à la convention entre Brest métropole et Brest métropole habitat pour l'amélioration du parc HLM.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Approbation d'un projet d'avenant financier 2017 à la convention entre Brest métropole et Brest métropole habitat pour l'amélioration du parc HLM.

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis de nombreuses années, Brest métropole accompagne Brest métropole habitat dans la mise en œuvre de programmes de développement, de diversification ou d'amélioration de son parc immobilier.

Brest métropole verse à ce titre, depuis 1991 et sur la base d'une convention triennale une contribution financière aux travaux d'amélioration du patrimoine de Brest métropole habitat.

Pour la période actuelle, le programme de travaux de Brest métropole habitat est détaillé dans la convention d'utilité sociale de l'organisme. La participation financière de Brest métropole a pour objectif de contribuer au maintien du niveau des loyers, après travaux d'amélioration thermique notamment. Cette participation a également pour rôle d'assurer le cofinancement nécessaire à Brest métropole habitat dans le cadre de dossiers émergeant aux crédits européens, dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 sur la réhabilitation thermique du logement social.

Pour l'année 2017, il est proposé dans l'avenant financier annuel de fixer la participation de Brest métropole à 110 000€.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes :

-d'approuver l'avenant financier 2017 à la convention entre Brest métropole et Brest métropole habitat, figurant en annexe de cette délibération, et fixant la contribution financière 2017 de Brest métropole à 110 000€.

-d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant financier 2017.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention: Le groupe Rassemblement pour Brest.